

# La PCH...

## Chassez les idées reçues !

La Prestation de Compensation du Handicap **ce n'est pas pour...**

<b>Aide humaine</b>	les courses, le ménage, les travaux de jardinage / bricolage, la préparation des repas, la garde des enfants, l'aide aux devoirs l'auxiliaire de vie scolaire, la promenade de l'animal de compagnie...
<b>Aide technique</b>	l'achat d'équipements d'utilisation courante (l'ordinateur, la machine à laver, le téléviseur...), l'aménagement de votre poste de travail, l'achat de prothèses dentaires, de lunettes, de chaussures orthopédiques...
<b>Aménagement du logement / déménagement</b>	la réhabilitation du logement (la toiture, le chauffage, l'isolation...), les travaux de gros œuvres, les travaux résultant de la vétusté ou de l'insalubrité du logement, les travaux d'amélioration du confort (économie d'énergie), les travaux d'aménagement de l'accueillant familial, les demandes de logement, le déménagement pour convenance personnelle...
<b>Aménagement du véhicule / surcoût lié au transport</b>	l'achat du véhicule, les frais de réparation, d'entretien ou de révision du véhicule, les frais de carburant, les trajets pour les rendez-vous médicaux et para-médicaux, les trajets pour rendre visite à une personne en situation de handicap...
<b>Charges spécifiques ou exceptionnelles</b>	les biens de consommation courante (la connexion internet, les frais d'électricité, de chauffage, la perte de salaire, ...), la réparation ou le renouvellement de l'électroménager (la plaque de cuisson,...), les vêtements de travail, les séances d'orthophonie, de kinésithérapie...
<b>Aide animalière</b>	l'alimentation, l'achat d'accessoires (collier, laisse, ...) pour des chiens non labellisés, les frais vétérinaires pour des chiens non labellisés, les frais de garde des animaux de compagnie...

*Liste non exhaustive*

**Tournez SVP ⇨**

# Mais...

## La Prestation de Compensation du Handicap **c'est pour...**

### Les personnes

qui présentent une difficulté absolue pour accomplir une activité relevant des actes essentiels de l'existence, ou une difficulté grave pour accomplir deux activités essentielles (se laver, s'habiller, communiquer, manger, boire, aller aux toilettes, ...)

**et** qui résident de façon stable en France,

**et** qui sont âgées de 0 à 60 ans (jusqu'à 75 ans sous certaines conditions).

#### Aide humaine

la toilette, l'habillement, l'élimination,  
la prise des repas (porter les aliments à la bouche, couper les aliments, ...),  
l'aide aux déplacements dans le logement ou à l'extérieur,  
la participation à la vie sociale...

#### Aide technique

l'achat d'équipements adaptés ou spécialement conçus pour compenser une limitation d'activité (loupe, machine à lire, ...),  
l'achat de prothèses auditives, de fauteuils roulants, de sièges de bains...

#### Aménagement du logement / déménagement

les travaux d'adaptation à l'intérieur du logement (salle de bain, W.C., chambre, ...),  
les travaux d'accessibilité à l'extérieur du logement (cheminement pour l'accès principal du logement, main courante,...),  
le déménagement dans un logement adapté...

#### Aménagement du véhicule / surcoût lié au transport

l'aménagement du poste de conduite (boite de vitesse automatique, boule au volant, cercle accélérateur-frein au volant, ...),  
l'installation d'une grue de coffre, d'un décaissement, ...  
le surcoût du transport lié au handicap...

#### Charges spécifiques ou exceptionnelles

les frais liés à l'incontinence,  
la téléassistance,  
les frais de réparation d'une aide technique...

#### Aide animalière

l'alimentation, l'achat d'accessoires (collier, laisse, ...) pour des chiens labellisés,  
les frais vétérinaires pour des chiens labellisés...

*Liste non exhaustive*

**Pour plus d'informations sur la PCH,  
contactez la MDPH 10 ou rendez-vous sur le site [www.mdph10.fr](http://www.mdph10.fr)**